



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 AVRIL 2024

Mairie de Groissiat

Date de convocation : 18 avril 2024.

Présents : Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Evelyne Morand, Nathalie Balland, Déborah Beauchesne, Magalie Gaillot, Sandrine Mastronardi, Stéphanie Volle.

Messieurs Eric Roposte, Sébastien Brulhart, Hervé Amiot, Laurent Delley, Fabien Dugas, Jean Neto.

Excusé : Monsieur Xavier Faivre.

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Mme Patricia DEGUERRY, Maire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de conseil municipal du 12 mars 2024.

Compte rendu des décisions du Maire.

Délibérations :

. Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SleA) : approbation de deux plans de financement relatifs au Lotissement les Jardins d'Alex

. Electrification rurale : extension HTA – nouveau poste

. Extension électrification rurale

. Approbation de la convention avec la SARL les Jardins d'Alex pour le remboursement, à la Commune de Groissiat, des frais de raccordement électrique du lotissement du même nom.

. Création d'un poste d'agent polyvalent des services techniques pour accroissement temporaire d'activité.

Compte-rendu des commissions :

Finances – Affaires juridiques – Informatique.

- Travaux – Forêt.

- Affaires scolaires - vie associative – culturelle – sociale / communication.

- Cadre de vie – Environnement – Citoyenneté.

Informations communales et communautaires.

Questions diverses : Prochaines commissions. Prochaine réunion du conseil municipal.

Monsieur Sébastien BRULHART est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 12 mars 2024.

Compte rendu des décisions du Maire

. Signature d'une convention avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain – GDS01 - programme de piégeage de printemps des fondatrices de nid de frelons asiatiques. Sébastien Brulhart est désormais référent communal dans le cadre de la lutte contre le fléau du frelon asiatique. Des pièges ont été mis en place dans les secteurs où des nids ont été signalés en 2023. Un bilan est prévu fin mai.

. Signature d'un arrêté de mise en sécurité d'une habitation dans le cadre d'une procédure d'urgence. Suite à une intervention des pompiers pour un secours à la personne, une habitation nécessitant à la fois une mise en sécurité d'urgence et un signalement d'habitat insalubre et indigne a été mise en évidence. Les procédures légales obligatoires dans ce cas ont été activées le plus rapidement possible. Les copropriétaires, mis en demeure de remédier à cette situation, ont commencé à mettre en œuvre les prescriptions de l'arrêté municipal de mise en sécurité d'urgence. Compte tenu de l'aspect sécuritaire, Madame le Maire tient à souligner qu'elle suit ce dossier sensible de très près, au quotidien, en lien avec les copropriétaires dont l'occupant de l'habitation fait d'ailleurs partie. Madame le Maire compte sur un dénouement concluant dans les jours qui viennent.

Concernant l'aspect habitat insalubre et indigne, Madame le Maire précise que les services de l'Etat ont été saisis il y a plusieurs semaines mais aucune mesure concrète n'a encore été prise malgré l'urgence.

Nomination au grade d'attaché territorial suite à promotion interne : après avoir effectué la procédure légale requise, et suite à son inscription sur liste d'aptitude par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain, Madame le Maire a nommé la secrétaire générale de Mairie au grade d'attaché territorial au 1^{er} février 2024, cette dernière remplissant toutes les conditions pour y prétendre.

- Service technique communal : il est prévu une réorganisation en profondeur des tâches dévolues aux services techniques communaux, avec pour objectif la reprise de missions en interne en phase de test, et par voie de conséquence la diminution du recours à la sous-traitance. Le premier changement est le lissage des horaires sur l'année. Ainsi, à partir du 1^{er} juillet, le service technique travaillera 35 heures par semaine toute l'année au lieu de 31 heures l'hiver et 39 heures l'été.

Délibérations

La Commune informe que les présentes décisions peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) : approbation de deux plans de financement relatifs au Lotissement les Jardins d'Alex

. Electrification rurale : extension HTA – nouveau poste

. Extension électrification rurale

Madame le Maire rappelle que dans le cadre d'une opération immobilière de 34 logements et 11 lots intitulée les Jardins d'Alex, deux autorisations d'urbanisme ont été accordées par la Commune de Groissiat :

. le PC00118121H0009 accordé le 08 juin 2022 pour la construction de 34 logements.

. le PA00118121H0001 accordé le 08 juin 2022 pour la réalisation de 11 lots .

Pour ces deux autorisations, il a été prévu, conformément à l'article L 332-15 du code de l'urbanisme, que l'extension de réseau sera à la charge du pétitionnaire, c'est-à-dire la SARL Les Jardins d'Alex.

La commune de GROISSIAT ayant délégué au Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-Communication de l'Ain (SIEA) les travaux d'électrification sur son territoire, il a été convenu que le SIEA ferait les études et chiffrages des travaux nécessaires à l'alimentation en électricité des ténements objet des deux autorisations d'urbanisme susvisées.

En conséquence, le SIEA a transmis à la Commune les études détaillées et devis afférents.

Deux plans de financement ont été établis et font apparaître les montants suivants :

. Pour la partie Extension HTA – nouveau poste, la dépense totale est de 102 700.00 € avec une dépense prévisionnelle restant à la charge de la Commune de 42 791.67 €. Le reste du financement est pris en charge par le SIEA. Le FCTVA est récupéré directement par le SIEA

. Pour la partie extension électrification rurale, la dépense totale est de 6 400.00 € avec une dépense prévisionnelle restant à la charge de la Commune de 2 666.67 €. Le reste du financement est pris en charge par le SIEA. Le FCTVA est récupéré directement par le SIEA.

Conformément à l'article L 332-15 du code de l'urbanisme évoqué plus haut, Madame le Maire précise aux conseillers qu'une convention sera signée avec la SARL Les Jardins d'Alex pour formaliser les modalités de remboursement des montants étant à la charge de la Commune. Une délibération en ce sens est inscrite à l'ordre du jour du conseil municipal de ce jour.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide:

. d'approuver les plans de financement présentés ci-dessus,

. d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers étant précisé que les crédits budgétaires suffisants seront prévus au budget principal 2024.

Approbation de la convention avec la SARL les Jardins d'Alex pour le remboursement, à la Commune de Groissiat, des frais de raccordement électrique du lotissement du même nom.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre d'une opération immobilière de 34 logements et 11 lots intitulée les Jardins d'Alex, deux autorisations d'urbanisme ont été accordées par la Commune de Groissiat :

. le PC00118121H0009 accordé le 08 juin 2022 pour la construction de 34 logements.

. le PA00118121H0001 accordé le 08 juin 2022 pour la réalisation de 11 lots .

Pour ces deux autorisations, il a été prévu, conformément à l'article L 332-15 du code de l'urbanisme, que l'extension de réseau sera à la charge du pétitionnaire, c'est-à-dire la SARL Les Jardins d'Alex.

La commune de GROISSIAT ayant délégué au Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-Communication de l'Ain (SIEA) les travaux d'électrification sur son territoire, il a été convenu que le SIEA ferait les études et chiffrages des travaux nécessaires à l'alimentation en électricité des ténements objet des deux autorisations d'urbanisme susvisées.

En conséquence, le SIEA a transmis à la Commune les études détaillées et devis afférents.

Deux plans de financement ont été approuvés par la Commune. Ils font apparaître les montants suivants :

. Pour la partie Extension HTA – nouveau poste, la dépense totale est de 102 700.00 € avec une dépense prévisionnelle restant à la charge de la Commune de 42 791.67 €. Le reste du financement est pris en charge par le SIEA. Le FCTVA est récupéré directement par le SIEA

. Pour la partie extension électrification rurale, la dépense totale est de 6 400.00 € avec une dépense prévisionnelle restant à la charge de la Commune de 2 666.67 €. Le reste du financement est pris en charge par le SIEA. Le FCTVA est récupéré directement par le SIEA.

Conformément à l'article L 332-15 du code de l'urbanisme évoqué plus haut, Madame le Maire précise aux conseillers qu'une convention, dont le projet est joint en annexe, doit être signée avec la SARL Les Jardins d'Alex pour formaliser les modalités de remboursement des montants étant à la charge de la Commune.

La commune sera remboursée par la SARL Les Jardins d'Alex sur présentation des factures acquittées.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide:

- d'autoriser Madame le maire à signer la convention entre la SARL Les Jardins d'Alex et la commune en vue du remboursement des frais de travaux d'extension d'électrification, d'extension HTA-nouveau poste, devant alimenter les ténements constituant l'opération Les Jardins d'Alex susvisée.

- d'autoriser Madame le Maire à procéder à toutes autres formalités utiles au bon déroulement de ce dossier.

Création d'un poste d'agent polyvalent des services techniques pour accroissement temporaire d'activité.

VU le code général des collectivités et notamment son article L332-23 1°,

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT la réorganisation en profondeur des tâches dévolues aux services techniques communaux, avec pour objectif la reprise de missions en interne en phase de test, et par voie de conséquence la diminution du recours à la sous-traitance,

Il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent technique polyvalent à temps complet;

Au vu de ces éléments, sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide:

- de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent technique polyvalent à compter du 13 mai 2024 pour une durée de douze mois.

- de préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures.

- de décider que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire C1 des adjoints techniques,

- d'habiliter Madame le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

Compte-rendu des commissions

Commission finances – juridique – informatique :

. Factures : pas d'observations.

. Trésorerie : stable

. Présentation du rapport de la trésorerie sur la situation financière de la commune : ce rapport met en évidence des indicateurs de situation financière saine. L'indice de performance comptable est de 100/100.

. La commission a travaillé sur la modification du règlement de location de la salle polyvalente. Elle a également travaillé à la refonte complète du règlement du Parc Loisirs, l'actuel n'étant plus tout en adéquation avec la nouvelle configuration des installations qui doivent ouvrir dans les semaines à venir.

Commission travaux – forêt :

Projet Rue Jobin / Parc Loisirs : plusieurs remarques ont été formulées et l'avant-projet est en cours de finalisation. L'approbation du projet et de son plan de financement auront lieu lors du prochain conseil, début juin. Au Parc Loisirs, la phase de travaux en cours avec l'entreprise Jacquet Paysagiste doit se terminer prochainement pour envisager la réouverture après les travaux HBA. Il reste la mise en place de la partie supplémentaire du cheminement suite déplacement du terrain multisports, la pose des panneaux réglementaires et le passage de la commission de sécurité.

Toilettes/Transfo Alex suite sinistre : les interventions des entreprises, ainsi que de nos agents, se succèdent afin que la remise en état soit complète dans quelques semaines.

Rond-point route d'Evron :

Une réflexion est en cours pour trouver une solution fiable pour la réparation du rond-point.

Carrière Ijean : Les dépôts sauvages de gravats doivent être retirés prochainement et, après l'enlèvement, des rochers vont être mis en place pour tenter de les limiter.

ESPACES VERTS

Les arbres au milieu de la Grande Rue vont être coupés.

Commission affaires scolaires, vie associative, culturelle, communication, social (ASAC) :

Fête du village :

Les animations sont presque toutes réservées ou en voie de l'être. La Commune les prendra à sa charge comme chaque année. Pour les activités enfants, il a été prévu de prendre des intervenants pour élargir l'offre mais le Sou des Ecoles reste en charge de la gestion des animations.

Cette année, la décoration et l'apéritif communal seront aux couleurs des anneaux olympiques : bleu, rouge, noir, jaune et vert.

Seul un fond musical, préenregistré, sera diffusé car les animations m, malgré la qualité de leurs prestations qui n'est pas mise en cause, peinent à trouver des oreilles attentives.

Des magiciens vont être contactés pour intervenir en close up.

Exposition artistique et artisanale : la salle polyvalente sera dédiée à l'accueil d'artiste et artisans d'art locaux qui exposeront leurs œuvres.

La prochaine réunion de préparation de la fête du Village aura lieu le jeudi 30 mai à 19h00.

Autres sujets :

Petits Citoyens : guidés par Evelyne Morand et Déborah Beauchesne, les CM2 et leur enseignante se rendront à la Mairie le 23 mai. L'objectif est de leur expliquer le rôle et le fonctionnement d'une Commune, premier échelon de la démocratie, comme cela a été fait lors du lancement de ce dispositif, afin de sensibiliser les enfants au civisme.

Commission Cadre de vie – environnement :

1/ Village propre :

Bonne participation des enfants sous une belle journée ensoleillée ; environ une soixantaine de personnes. La quantité de déchets était moindre. Cela est dû aussi au fait que nous insistons sur l'entretien de la Commune auprès de nos agents et que nous avons renforcé la mise à disposition de poubelles. En commission, nous avons évoqué le fait de se rapprocher de Martignat qui a organisé un Escape Game à cette occasion pour fédérer le plus grand nombre.

2/ Fleurissement :

Un devis a été signé, cette année, avec la société Marvie. Livraison prévue le 15 mai.

3/ Surveillance vidéos :

Le Major Hudelot, référent sécurité du département de l'Ain s'est déplacé sur la commune pour une première prise de contact et explications. Les démarches administratives pour lancer la consultation la commune sur les endroits à potentiellement équiper de vidéosurveillance.

Ce dossier sera à remettre à l'entreprise EIFFAGE avec les points que la commune souhaiterait équiper pour obtention du devis.

4/ Réfection intérieure Eglise :

Une fois que les besoins auront été définis, nous contacterons les représentants du groupement paroissial pour leur faire part de nos intentions et échanger avec eux.

5/ Borne tactile :

Nous avons prévu de rencontrer un troisième prestataire mi-mai. Le choix sera effectué après comparatif des trois propositions.

6/ Illuminations :

Les pièces défectueuses ont été commandées, les réparations des guirlandes pourront être faites courant mai par nos services.

7/ SR3A :

Une personne ayant signalé un effondrement de l'enrochement sur une berge du Bief, secteur ZI du Marais, à proximité du Pont, nous avons prévenu le SR3A qui nous a remis un rapport d'expertise ainsi que les recommandations pour la réalisation des travaux. Une assise sera créée et un enrochement sera effectué le long du talus. Des précautions doivent être prises en raison de la présence de renouée du Japon dans cette zone. Un devis a été demandé à une société expérimentée.

Informations communales et communautaires

. Communales :

Les promoteurs de l'opération les Jardins d'Alex exposeront leur projet aux membres du conseil municipal lors de la prochaine réunion.

. Communautaires :

La révision du PLUIH est toujours en cours, nécessitant la participation à de nombreux ateliers et réunions. Contraintes et complexité des règles à appliquer sont plus que jamais d'actualité mais il faut faire ce travail pour subir le moins possible.

Questions diverses

- . **Commémoration du 8 mai** : place de la Mairie à Martignat à 11h00.
- . **Paella du Sou des Ecoles** : samedi 25 mai , salle polyvalente de Château Covet.
- . **Elections européennes du dimanche 9 juin** : bureau de vote.

. Prochaines commissions

- . finances : mardi 28 mai 2024 à 18h30.
 - . travaux : mercredi 29 mai 2024 à 18h30
 - . ASAC : mardi 21 mai 2024 à 18h30.
 - . Cadre de Vie : jeudi 23 mai 2024 à 18h30.
 - . **Prochaine réunion de conseil municipal : mardi 04 juin 2024 à 18h30.**
- La séance est levée à 21h40.

Le secrétaire de séance

Sébastien BRULHART

